

encore représentés avec les deux sexes l'un à côté de l'autre.

Au cours des premières décennies du XVII^e siècle, le monstre perd sa fonction de signe divin. Le traité du médecin et philosophe Fortunio Liceti sur les monstres, *De monstorum natura, caussis et differentiis*, illustre cet abandon. L'ouvrage paraît en 1616, et est réédité plusieurs fois en français et en latin jusqu'en 1708. Liceti, qui enseigna dans les universités de Pise et de Padoue, réunit dans son ouvrage un grand nombre de monstres fabuleux et de monstres «normaux». Le médecin, pour qui tout, ou presque tout, est possible, ne fait pas de distinction entre le monstre réel, qu'il a peut-être observé, et le monstre fabuleux cautionné par de lointains témoignages.

Les monstres décrits par Liceti sont classés, non plus comme chez Paré d'après les causes qui les produisent, mais d'après les formes qui les caractérisent. Parmi les nombreuses causes responsables des naissances monstrueuses, Liceti élimine celle de Dieu ; «la plupart des monstres étant des productions de la paillardise, ce serait un blasphème de dire que le Bon Dieu voulut se servir de ce moyen pour avertir les hommes de ce qu'ils doivent faire». Déjà dans ses *Essais* (1580-1588) Montaigne affirmait que «ce que nous appelons monstres ne le sont pas à Dieu».

En revanche, pour Liceti, le Diable n'hésite pas, si le malin plaisir lui en prend, à placer dans la matrice d'une

femme enceinte des parties de fœtus d'animaux qu'il soude aux fœtus humains. Le Diable peut aussi glisser dans la matrice chacune des causes qui sont à l'origine des monstruosité. Il peut transformer le fœtus dans le ventre de la mère, en lui ajoutant des cornes, des ailes d'oiseaux de proie ou une queue.

C'est pour le fœtus chèrement payer un plaisir diabolique, mais c'est pour le médecin une aubaine : il peut expliquer et disserter longuement sur la genèse d'un monstre qu'il n'a jamais vu et qu'il ne verra jamais. Si, avec Liceti, l'époque des monstres fabuleux s'achève, le discours qui rend compte de l'être monstrueux ne sera pas pour autant débarrassé de problématique théologique.

Les théories de la génération

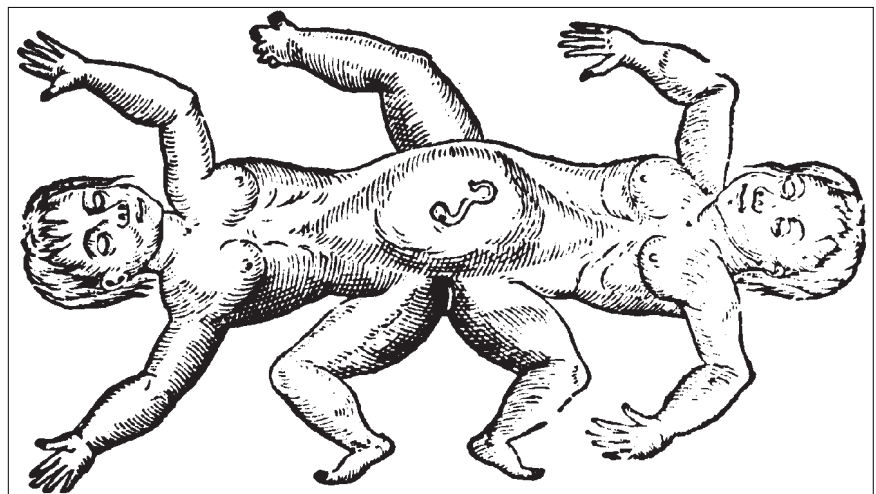
Boastuaui, Paré et Liceti, comme de nombreux médecins et savants des XVI^e et XVII^e siècles, pensaient que la génération s'effectuait par le mélange d'une semence mâle avec une semence femelle. Il y avait des variantes dans ce système théorique dont les sources essentielles se trouvaient chez Hippocrate et chez Aristote. Les années 1660-1670 sont marquées par la découverte des œufs de mammifères et des «animalcules spermatiques», et par l'élaboration du dogme de la préexistence des germes.

Selon ce dogme inspiré des écrits bibliques, les œufs des femmes et des

femelles animales contiennent une série de germes emboîtés qui assurent la descendance et la pérennité de l'espèce. L'oignon de tulipe contient la tulipe entière, le pépin de pomme, le pommier, l'œuf de papillon comme la chenille et la chrysalide, le papillon. Dans ce système, la fécondation réveille le germe qui doit évoluer, c'est-à-dire grossir, passer d'un état d'invisibilité à une structure reconnaissable, mais qui préexistait déjà dans sa forme définitive et parfaite.

Le dogme de la préexistence des germes est posé par le naturaliste hollandais Jan Swammerdam dans son *Histoire des insectes*, en 1669, et le philosophe théologien français Nicolas Malebranche participe à sa diffusion par son ouvrage *De la recherche de la vérité* (1674-1675), réédité plusieurs fois. Dans le système de la préexistence des germes, certains défendent la thèse oviste (les germes préexistent dans l'œuf), et d'autres la thèse animalculiste : ces derniers refusent de laisser tout le privilège au sexe féminin et de limiter la fonction du sexe masculin au simple éveil du germe. Ils trouvent dans l'image biblique de la naissance d'Ève, sortant du flanc d'Adam, une image de cette préexistence.

Les exposés de la génération et notamment le dogme de la préexistence des germes sont complexes, car chaque théoricien (ou presque) ajoutait une note personnelle au dogme général, et ne manquait jamais d'évoquer l'origine



6. LES NAISSANCES MONSTRUEUSES ont incité les médecins à proposer diverses théories de la génération et de l'embryologie. Ainsi, selon Ambroise Paré, les embryons doubles (*ci-dessus*) résulteraient d'une surabondance de semence. Cette théorie de la semence explique aussi l'origine des hermaphrodites ; selon lui, la dominance de la semence impose le sexe : quand la semence de l'homme domine celle de la femme, il naît un garçon, et inversement ; les hermaphrodites traduisent une égalité entre les semences. Ils sont souvent représentés avec un sexe masculin et un sexe féminin (*ci-contre*).

et la formation des monstres. La préexistence des germes posait la question de la responsabilité de Dieu dans les naissances monstrueuses. Si les monstres préexistent, Dieu en est directement responsable, et le théologien peut-il admettre que Dieu ait produit des créatures imparfaites ? Toutefois, comme les monstres sont bien réels, Dieu peut ne pas en être directement responsable, bien qu'il ait permis qu'ils existent.

Durant la seconde moitié du XVII^e siècle, le discours sur les monstres évolue par rapport aux témoignages de Boastuau. À l'époque de Malebranche, la certitude fait place au doute, et l'on s'interroge : le monstre est-il ou non créé par Dieu ?

Selon Malebranche, seul l'effet de l'imagination est responsable des naissances monstrueuses, et il n'a pas été dans le dessein de Dieu de faire des monstres. Toutefois, tout imparfait que puisse paraître un tel être, il ne rend pas, pour autant, le monde imparfait ou « indigne de la sagesse du Créateur ». En 1690, l'anatomiste Pierre-Sylvain Régis défend la préexistence des monstres dans son système de philosophie : « Rien ne nous empêche de croire que les germes des Monstres ont été produits au commencement comme ceux des Animaux parfaits. » En revanche, on pouvait, comme le fit



7. CETTE NAISSANCE D'ÈVE émergeant du flanc d'Adam a sans doute inspiré le dogme de la préexistence des germes : les œufs des femmes contiennent une série de germes emboîtés qui assurent la pérennité de l'espèce. La fécondation réveille le germe qui grossit pour passer de l'état d'invisibilité à une structure reconnaissable qui préexistait dans sa forme parfaite. De même, Ève préexistait dans Adam.

Louis Lémery à partir de 1724, être un farouche partisan de la préexistence des germes et refuser toute intervention divine : les monstres n'étaient alors que le produit d'accidents.

Quoi qu'il en soit, le monstre devient, à partir des années 1670, un être qui obéit aux lois de la Nature. Si les « savants » les désignent comme des jeux de la nature, ils sont assurés, comme Fontenelle l'affirmait en 1703, que la Nature produit des « ouvrages extraordinaires »

Aux XVI^e et XVII^e siècles, les monstres avaient une fonction symbolique dans le cadre des pratiques sociales et théologiques. Que les monstres soient entrés au XVIII^e siècle dans une période pré-scientifique et, depuis le début du XIX^e, dans une période scientifique n'a pas totalement effacé les rôles qu'ils ont joués auprès des hommes pendant la période de la tératologie fabuleuse.

Aujourd'hui, les monstres gardent une fonction d'avertissement. Certes, il ne s'agit plus de monstres du type de celui de Ravenne, invitant les pêcheurs au rachat, mais de monstres qui symbolisent les risques que l'homme peut faire encourir à son espèce. Depuis 1974, un réseau international de surveillance, localisé à Helsinki, recueille les informations concernant les monstruosité et les

malformations observées chez les nouveau-nés. Une proportion anormale d'anomalies graves avertit de la présence d'un facteur tératogène qui fait immédiatement l'objet d'enquêtes. Les monstres servent aussi de modèles dans certaines recherches, notamment celles de Nicole Le Douarin, au CNRS de Nogent-sur-Marne : normalement, deux espèces ne sont pas interfécondes ; pourtant, par des techniques de microgreffes, on parvient à créer des « monstres », des chimères mi-cailles mi-poulets. Ces oiseaux hybrides servent notamment à étudier la migration des cellules lors de l'embryogenèse et à comprendre l'origine de certaines pathologies.

Enfin, aujourd'hui, les monstres ont cédé la place à l'astrologue, au numérologue et au tireur de cartes : tous combinent le désir d'irrationalité de l'homme. Comme les monstres d'hier, ils ont un double rôle dans la société actuelle : ils conjuguent le désir de curiosité et la crainte de savoir.

Jean-Louis FISCHER enseigne à l'Université Paris 8 ; il est chercheur au Centre Alexandre Koyré d'histoire des sciences et des techniques (EHESS-CNRS-MNHN) et chargé de conférences à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS).

Dudley WILSON, *Signs and Portents, Monstrous Births from the Middle Ages to the Enlightenment*, Routledge, Londres et New York 1993.

Rudolf WITTKOWER, *L'Orient fabuleux*, traduit de l'anglais par Michèle Hechter, préface d'André Chaste, Thales et Hudson, Paris, 1991.

Jean CÉARD, *La nature et les prodiges. L'insolite au XVI^e siècle, en France*, Genève, Librairie Droz, 1977.

Claude KAPPLER, *Monstres, démons et merveilles à la fin du Moyen Âge*, Paris, Payot, 1980.

Jean-Louis FISCHER, *Monstres. Histoire du corps et de ses défauts*, Paris, Syros-Alternatives, 1991.

Laurent PINON, *Livres de zoologie de la Renaissance. Une anthologie (1450-1700)*, Paris, Klincksieck, 1995.



8. CE « MONSTRE », né du mélange, normalement interdit par la nature, de deux espèces, est une chimère caille-poulet. Ces chimères servent à étudier comment se construisent les embryons.